



UP5-Cherbourg et sa rade*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 ateliers**, deux ateliers exploratoires (A1, A12) et un atelier mutualisé (A15) rassemblant les deux secteurs ouest de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (S3 et S4), identifiés pour l'étude (voir la Note méthodologique).

* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « **La rade de Cherbourg** »

Un total de **30 personnes** a participé, sans double pour ce cas. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des professionnels et le Conservatoire du Littoral.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires A3-18/06/2019 A12-10/10/2019	Ateliers mutualisés A15-15/10/2019
CA Cotentin_ S3	6 + 8	16
CA Cotentin_ S4		
Nombre total de participants	30	



Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

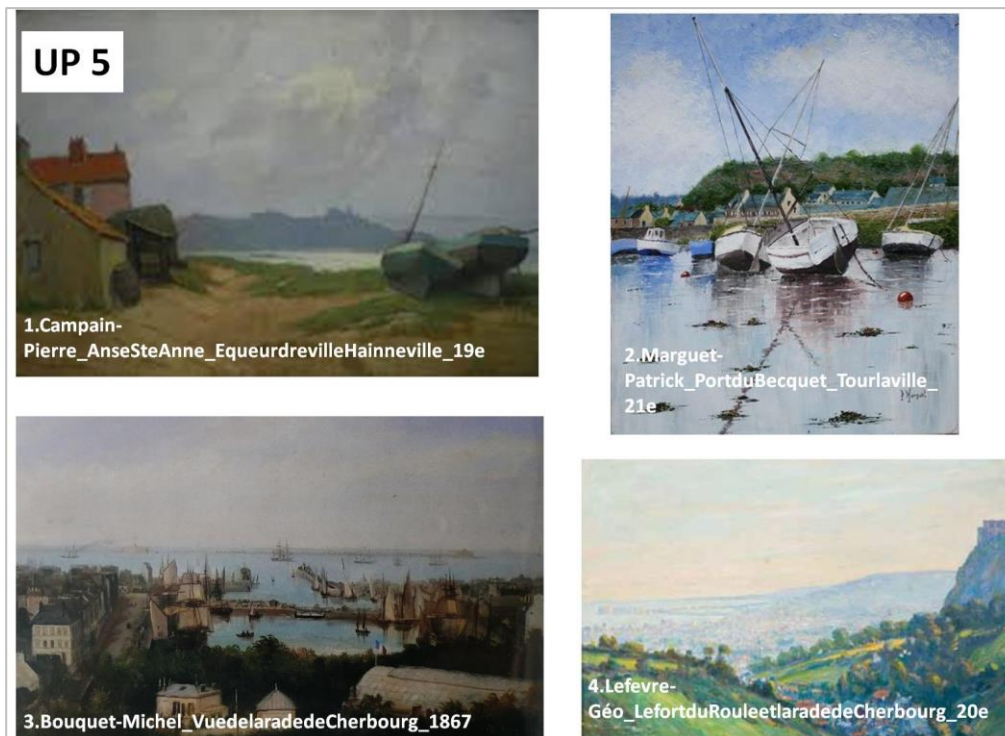
- **L'appropriation du nom**

Le premier intitulé de « La rade de Cherbourg » proposé dans les Ateliers n'a pas été reconnu par les participants au motif que cela mettait essentiellement l'accent sur la rade et non la ville et ses plateaux environnants. La mise en valeur de la rade est apparue d'autant peu pertinente pour les participants que dans les faits, la rade est un paysage très peu accessible aux habitants, étant occupée par des équipements militaires et donc soumise à une restriction forte d'accessibilité pour le public.

Deux propositions ont été relevées : « L'anse de Cherbourg » et « Cherbourg et sa rade ». La notion de « anse » apparaît plus appropriée que celle plus réductrice de « rade ».

- **Exercice de photolangage iconographique**

Des quatre propositions, le choix des participants s'est porté sur la représentation n°4 qui « *montre bien les deux échelles d'espace dans lesquelles Cherbourg s'intègre* ». La n°3 rapporte aussi une image toujours actuelle du paysage de la ville de Cherbourg. D'ailleurs, cette représentation a été retenue à l'unanimité dans un des Ateliers exploratoires (A12) en amenant les participants à souligner que « *la ville s'est adaptée au pont qui fait l'alliance entre la mer et le bâti* ».



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, est soulignée une organisation de l'unité paysagère principalement autour de ses points de vue. C'est la clé de lecture du paysage qui a été très largement partagée entre les participants.



Il est possible de distinguer trois catégories de point de vue paysager selon l'objet de leur intérêt, « les deux premières constituant les deux échelles de lecture de Cherbourg » :

- Les points de vue dirigés vers Cherbourg et le déroulé de la ville au pied des plateaux qui l'entourent de part et d'autre de la vallée de la Divette. Plusieurs points de vue paysagers ont été cités par les participants, associés aux différentes entrées de ville sur les axes de circulation routière, avec pour les entrées situées à l'est de la ville, les nationales N13 et N2013 avec tout particulièrement le passage à la Glacière, et la départementale D650 qui passe à Martinvaast. La Montagne du Roule offre également des points de vue remarquables

sur la ville, en arc de cercle, avec l'accès à l'ouest depuis le Jardin de Montebello et à l'est, depuis le Fort du Roule. La description des paysages de Cherbourg se complète par celle de la plage d'Urville qui est considérée par les uns comme étant « la plage de Cherbourg avec sa base nautique » et pour les autres « le commencement des volets fermés et à ce titre hors de Cherbourg ». L'appartenance de la plage de Querqueville aux paysages de Cherbourg, ne fait pas discuter ;

- Les points de vue dirigés vers la mer et/ou vers la rade de Cherbourg en favorisant les points de vue à 360° qui sont offerts d'est en ouest : le Cap Lévi, la Pointe du Brûlé, la Pointe du Brick, le Fort de Chavagnac ouvert sur la Grande Rade ;
- Les points de vue des plateaux qui offrent des vues plus lointaines rattachant Cherbourg à la Hague avec les deux sites remarquables de Tonneville, qualifié par des participants comme les « haut de Cherbourg en Cotentin » et le village de Saint-Germain.

La ville en elle-même a été peu évoquée à l'exception du site de la Cité de la Mer installée au sein des bâtiments de l'ancienne gare maritime, aujourd'hui classée comme patrimoine remarquable de la ville.



L'ancienne Gare maritime de Cherbourg © Site de l'office du tourisme, manchetourisme.com

Les limites de l'unité paysagère

Au cours des Ateliers du Paysage, plusieurs limites ont été discutées par les participants proposant une réduction de l'emprise spatiale de l'unité paysagère dans ses extensions ouest et est, et une extension vers le sud.

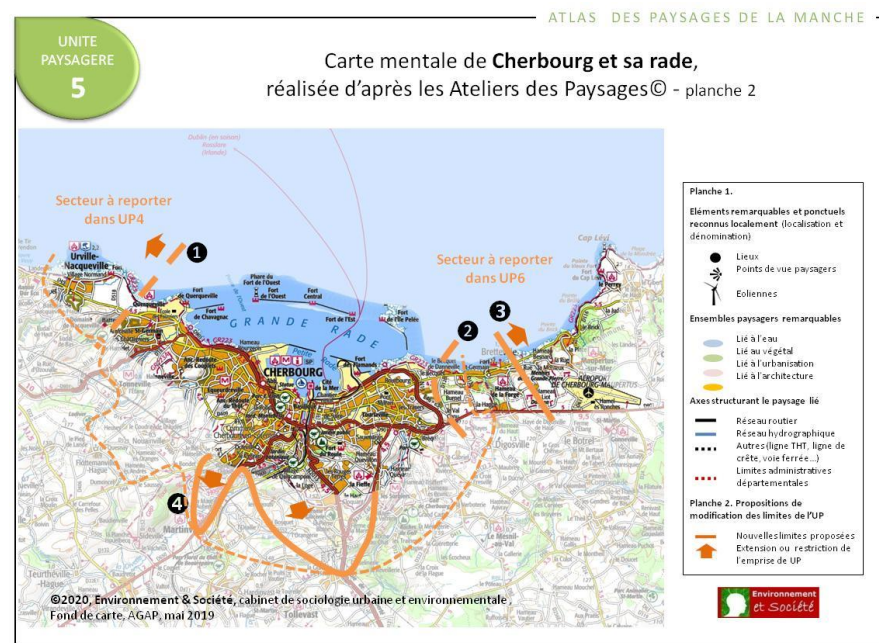
De façon très unanime, l'intention des habitants a été d'adapter l'unité paysagère à l'espace de vie auquel elle correspond.

La réduction vers l'ouest est justifiée par le fait d'arrêter l'unité paysagère « après la plage de Querqueville que les habitants de Cherbourg fréquentent très régulièrement, tout au long de l'année. Il y a même une ligne du bus urbain qui s'y rend. Cela fait donc bien partie de Cherbourg ». Pour d'autres participants, la fréquentation balnéaire des Cherbourgeois s'étendrait même jusqu'à la plage d'Urville.

La proposition de réduction de l'unité paysagère vers l'est induit une discussion sur l'inclusion ou non, de l'aéroport à l'espace urbain. Là, les avis ont été partagés. Pour les uns, l'aéroport est un équipement urbain qui donc doit être rattaché à l'espace urbain. Pour les autres, « L'aéroport n'est pas utilisé. Il s'agit juste d'un aérodrome au milieu des landes. Et à ce titre, il devrait plutôt être rattaché à l'unité paysagère voisine, du Val de Saire ». Est à souligner, l'unanimité qui ressort des discussions entendues auprès des participants des différents Ateliers réalisés séparément, entre les habitants et élus de Cherbourg et ses environs d'une part, et les habitants et élus des communes du Val de Saire, d'autre part.

Enfin, l'extension proposée de l'unité paysagère vers le sud repose sur l'affirmation que « Cherbourg ne peut absolument pas être séparé de ses

plateaux avoisinants. Cela forme un tout jusqu'à la rade avec comme ancrage, la Montagne du Roule ».



Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

Plusieurs dynamiques ont été rapportées par les participants.

- **L'urbanisation « anarchique » du littoral et du sud de l'unité paysagère marquée par la construction de lotissements et de zones commerciales.**

Issus de la Politique Locale de l'Habitat (PLH), les lotissements ont créé des « horreurs d'un point de vue de l'intégration architecturale et paysagère par justement, une absence totale de prise en compte de ces facteurs dans le dessin de ces formes d'habitat. Par exemple, le relief n'est absolument pas un critère d'appréciation retenu ». C'est le même souci d'absence du projet urbain et architectural qui est évoqué en parlant voire en dénonçant « les non paysages portées par le développement des zones commerciales en entrées de ville tout particulièrement ».

Pour certains participants, ces deux mouvements d'urbanisation et de dégradation des paysages devraient ne plus se renouveler dans l'avenir avec le renforcement de l'application de la Loi Littoral sur les communes littorales. Cependant, le risque de report de ce mouvement vers les communes du rétro-littoral semblerait se maintenir. Ce qui est craint est donc le seul déplacement du problème sans sa résolution.

A ce souci de création de lotissements sans réflexion s'ajoute celui du développement des logements vacants qui touche même le centre-ville de Cherbourg et qui conduit à la dégradation des immeubles. « La réhabilitation urbaine que cela soit à travers la préparation de nouveaux et/ou de nouvelles formes d'habitat ou à travers la réhabilitation d'immeubles existants, devrait inclure en plus l'enjeu climatique et énergétique. Ce qui annonce des coûts financiers pour la collectivité, assez conséquents, et la nécessité d'une volonté politique forte pour passer à l'acte et faire les bons choix pour l'avenir ».

- **La deuxième dynamique soulignée et qui dépend de la première, est celle de la disparition du bocage avec un enjeu fort et négatif pour le tourisme**

« Ce qui est observé et déploré, c'est l'extension des villages à travers des lotissements pour le maintien d'une classe d'école par exemple », mais au dépend des terres agricoles qui continuent d'être grignotées. Si cette stratégie des maires semble tout à fait compréhensive par les participants sur le court terme, elle apparaît n'apporter finalement que peu d'atouts aux communes, sur les moyens et longs termes. Un participant souligne le besoin de repenser collectivement les « bons usage des sols à une échelle supra-communale pour concilier l'évolution des recettes fiscales avec la réalité de la répartition hétérogène des populations et des besoins en logements. La première richesse des communes rurales devrait être d'abord leur patrimoine en terres agricoles qu'elles possèdent et non le faible coût du foncier constructible. Il faudrait que l'on puisse intégrer cette comptabilité écologique, dans la comptabilité publique. Ce qui changerait complètement l'état des budgets des communes rurales ».